

Le Bulletin de Veille

20 janvier 2017

Numéro 273

Insolite	2	Médecin augmenté pour coûts de santé maîtrisés 5	
Bernard Madoff détourne du chocolat en prison 2		Paielements	5
Actualités	2	Apple Pay : l'application de paiement mobile boon. est disponible en France. 5	
Société Générale veut innover avec les startups plutôt que les racheter..... 2		Règlementaire	6
Avec NéoBusiness, la Caisse d'Épargne ambitionne d'accompagner 1 000 entreprises innovantes 2		Assurance emprunteur : la commission mixte paritaire dit oui à la résiliation annuelle..... 6	
Banques et assureurs s'essaient au « co-working » 3		La Place s'inquiète toujours des règles européennes d'information des investisseurs non professionnels 6	
Adieu MNRA, bienvenue à Garance. 3		Règlementation : États-Unis et UE annoncent un accord sur l'assurance 6	
Offres	3	Assurance-vie : le fichier Ficovie modifié 6	
Orange Bank : une arrivée qui se précise 3		La nouvelle certification des hébergeurs de données de santé. 6	
Axa Banque envisage la fin de son offre « Soon »..... 4		Rapprochements	7
Le Crédit du Nord lance une nouvelle offre d'assurance auto 4		Réseaux de soins : Santiane fait le choix de Carte Blanche 7	
Digital	4	BPCE renforce son partenariat en matière de couverture assistance..... 7	
Les banques veulent séduire les PME exportatrices grâce à la blockchain 4			
Humanis a choisi sur Microsoft pour passer au Big Data4 « GPM Connect & Vous », la plateforme de co-innovation des administrateurs de Groupe Pasteur Mutualité..... 5			



Le conseil sur-mesure pour transformer et optimiser vos environnements bancaires les plus complexes.

csaconsulting est devenu en 20 ans un partenaire privilégié des principaux groupes bancaires et d'assurance, en France et à l'international. Cultivant une véritable alternative aux grands cabinets de conseil, notre approche est opérationnelle, pragmatique et apporte à nos clients une réelle plus-value en toute objectivité.

Nos consultants sont experts en Relation Client & Distribution Multicanal, Performance Opérationnelle, Payments & Cash Management et Maîtrise des Risques & Contrôle Interne.



Insolite



17 janvier 2017 • 7sur7.be

Bernard Madoff détourne du chocolat en prison

Devenu conseiller des prisonniers, il a subtilisé leurs stocks de chocolat, qu'il revend au plus offrant.

Bernard Madoff, qui purge une peine de 150 ans de prison pour avoir détourné 65 milliards de dollars, n'a pas perdu le sens des affaires et s'est reconverti dans le trafic de chocolat, en rachetant aux gardiens tous les sachets Swiss Miss pour les revendre durant la promenade.

Ses codétenus n'hésitent pas non plus à venir le voir pour obtenir des conseils financiers. ●●●

Actualités



18 janvier 2017 • La Tribune

Société Générale veut innover avec les startups plutôt que les racheter

La banque préfère s'inspirer de l'écosystème numérique et réinventer ses propres métiers sans avoir son propre corporate venture, mais investissant dans des fonds, des écoles, des startups.



S'inspirant de la Silicon Valley, la banque a créé un nouveau lieu connecté et collaboratif, les Dunes, à Fontenay-sous-Bois, hébergeant cinq startups, et privilégie une démarche d'open innovation et de collaboration plutôt que d'acquisition.

Ayant beaucoup appris de « tiers lieux » français tels que Le Tank ou Sensecube, Société Générale a lancé ses propres incubateurs à Bangalore et à Dakar, et réfléchit à une suite au Maroc et peut-être Berlin.

La banque affirme avoir identifié plus de 1 000 startups susceptibles de répondre aux besoins de ses métiers, et a mis en place une base de données collaborative, "startup radar", afin d'industrialiser sa relation avec celles-ci.

Moins attirée par l'investissement direct, la Société Générale n'a pas non plus créé de fonds de « corporate venture », mais a tout de même investi dans trois fonds de capital-risque. Entre lourdeur des processus de décision et contraintes réglementaires de calcul des risques, la banque préfère privilégier la collaboration opérationnelle. ●●●

17 janvier 2017 • Communiqué de presse

Avec NéoBusiness, la Caisse d'Epargne ambitionne d'accompagner 1 000 entreprises innovantes

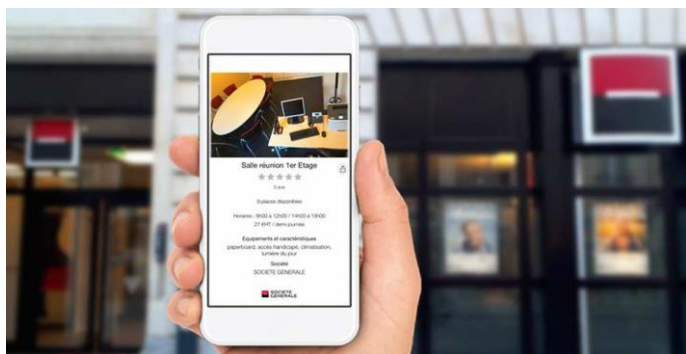
Lancé il y a un an, le dispositif dédié aux porteurs de projets innovants couvre l'ensemble du territoire et mobilise 50 chargés d'affaires, dont le nombre sera doublé pour atteindre cet objectif.



Couvrant désormais l'ensemble du territoire, le dispositif NéoBusiness de la Caisse d'Epargne, lancé en décembre 2015, vise les entreprises innovantes et start-up.

Pour mieux prendre en compte les spécificités de ces entreprises l'approche du risque a été adaptée, à l'aide d'une grille d'analyse spécifique pour évaluer les projets innovants. Elle prend notamment en compte le profil de l'entrepreneur, le degré d'innovation et la maturité du projet, la pertinence du plan de financement.

En matière de financement, les solutions de financement bancaires ont également été adaptées aux besoins des entreprises qui innoveront et des start-up avec le « Prêt Innovation ». Doté d'une enveloppe de 200 millions d'euros, il est destiné à financer les dépenses corporelles et incorporelles liées à l'innovation (pouvant aller jusqu'à 7,5 millions d'euros) et bénéficie de la garantie du fonds d'investissement Européen à hauteur de 50 % du financement. ●●●



16 janvier 2017 • Les Echos

Banques et assureurs s'essaient au « co-working »

Pour redynamiser leurs points de vente, Société Générale, LCL, Banques Populaires et Groupama proposent la location ponctuelle de bureaux en agence.

Grâce à la jeune pousse bordelaise **Base 10, Société Générale** propose depuis fin 2016 une formule « co-working » dans une vingtaine d'agences de la région Nouvelle-Aquitaine, de même que **Groupama Centre-Atlantique** sur 8 agences pilotes.

La **Banque Populaire du Sud** a aussi décidé d'expérimenter le « co-working » dans une vingtaine d'agences via sa propre application, « mon Bureau Pop ». A Paris, c'est au siège historique de **LCL** que les autoentrepreneurs et autres salariés en déplacement peuvent emménager.

Ces services visent en priorité, non pas à rentabiliser des bureaux vacants, mais à animer des points de vente de moins en moins fréquentés par les clients, tout en sensibilisant les collaborateurs des banques et assureurs à ces nouvelles pratiques de l'ère digitale. ●●●



20 janvier 2017 • Assurance&Banque 2.0

Adieu MNRA, bienvenue à Garance.

Garance est le nouveau nom que se donne la MNRA. Cette marque portera désormais les valeurs de proximité et d'innovation mais également la stratégie de développement de l'entreprise.

Parce que trop ancrée sur sa vocation historique (la retraite) et sur son appartenance exclusive au secteur de l'artisanat, la mutuelle adopte cette nouvelle marque pour mieux exprimer sa proximité avec ses adhérents et contribuer à véhiculer une image humaine et rassurante. A la croisée des termes « garantie » et « assurance », la nouvelle identité exprime le métier d'assureur.

Si la marque change, les ambitions de développement restent. **Garance** inscrit sa stratégie dans un plan quinquennal 2017 / 2022. Avec à la clé trois axes principaux qui résument ses objectifs stratégiques : la création de nouvelles offres en prévoyance et en épargne, l'ouverture à tous les publics (indépendants, salariés, retraités, particuliers) et la transformation digitale qui se concrétise par un nouveau site vitrine marchand qui intègre dès le début de l'année de nouvelles fonctionnalités.

A ces trois axes vient s'ajouter un nouveau à savoir celui de la distribution. Le groupe entend s'ouvrir à des intermédiaires parmi lesquels les courtiers. ●●●

Offres

16 janvier 2017 • Cbanque.com

Orange Bank : une arrivée qui se précise

Depuis ce matin, Groupama Banque est officiellement devenue Orange Bank, prélude au lancement de la nouvelle offre bancaire du leader français des télécoms. En coulisses, les ajustements ont déjà commencé.

L'offre bancaire commune **Orange-Groupama** (65% et 35% du capital) sera distribuée sous le nom d'**Orange Bank** dans les boutiques de l'opérateur et l'offre bancaire commune s'appellera « **Gbanque par Orange Bank** » dans les réseaux **Groupama** et **Gan**. A court terme, rien ne change mais « avant la fin de l'année », les anciens clients pourront bénéficier de la « nouvelle offre innovante » développée par Orange Bank.

En coulisses toutefois, Groupama Banque a déjà commencé à aménager son catalogue : elle a cessé de distribuer de nouvelles cartes débit/crédit (liée à un crédit renouvelable) Visa Classic et Premier, le Livret d'épargne populaire (LEP), le Livret Jeune et le Compte Epargne Logement ne sont plus présentés sur son site web.

Initialement planifiée pour coïncider avec l'entrée en vigueur du changement de banque de la loi Macron, le lancement de l'offre bancaire d'Orange Bank se fera finalement plutôt au printemps. ●●●

16 janvier 2017 • L'AGEFI

Axa Banque envisage la fin de son offre « Soon »

Afin de tirer parti de la loi Macron, la filiale d'Axa réfléchit à l'intégration des fonctionnalités mobile de son offre Jeunes dans son offre bancaire classique.



Lancée en juin 2013, l'offre de banque mobile destinée aux jeunes pourrait être interrompue. En effet, des fonctions vont être reprises dans l'offre classique afin de renforcer son attractivité en écho à la loi Macron sur la mobilité bancaire.

La première innovation disponible sera la fonction « lock & unlock » permettant de désactiver et de remettre en service sa carte bancaire depuis son mobile (en cas de perte temporaire par exemple). Elle sera mise en service le 6 février. A l'inverse, certaines fonctionnalités de **Soon** ne seront pas reprises comme la possibilité d'associer une photo à une dépense.

« *Soon a été un laboratoire* » déclarait en conférence de presse le directeur finances, stratégie et juridique d'Axa France. La réflexion sur son maintien sera menée à l'été 2017. ●●●



19 janvier 2017 • Assurance&Banque 2.0

Le Crédit du Nord lance une nouvelle offre d'assurance auto

L'assurance s'articule autour de 4 formules, incluant toutes une assistance zéro kilomètre, pour répondre aux besoins de ses clients particuliers et professionnels.



Cette offre prévoit une protection du conducteur jusqu'à 1 million d'euros ; garantie qui reste attachée à l'assuré et fonctionne même si ce dernier conduit un véhicule d'emprunt ou de location.

L'offre prévoit également une assistance aux personnes quel que soit le moyen de transport utilisé (rapatriement du malade, transport sanitaire...). Des assistances qui fonctionnent en France et pour tous séjours de moins de 90 jours à l'étranger.

En outre, l'enfant inscrit en conduite accompagnée bénéficie des mêmes garanties et de la même franchise dommages que le souscripteur du contrat. Il n'y a ni application de franchise de prêt de volant ni impact sur le tarif. ●●●

Digital

17 janvier 2017 • L'AGEFI

Les banques veulent séduire les PME exportatrices grâce à la blockchain

Sept établissements européens vont lancer une plateforme blockchain pour faciliter le commerce international entre PME et ETI européennes.

Créée pour supprimer les intermédiaires financiers, la technologie blockchain permet aussi de les introduire là où ils n'étaient pas présents. **Deutsche Bank, HSBC, KBC, Natixis, Rabobank, Société Générale** et **UniCredit** viennent de signer un accord pour développer et commercialiser avant fin 2017 une plateforme blockchain baptisée **Digital Trade Chain (DTC)**. Celle-ci offrira une solution plus simple que le crédit documentaire ou l'assurance-crédit, à défaut d'être nécessairement moins onéreuse.

Constitué dans un but précis, autour d'un projet concret, le partenariat DTC devrait permettre à ces sept banques de créer un écosystème, et de progresser ensemble dans le domaine de la blockchain.

Petit bémol toutefois : les PME ne pourront utiliser DTC qu'avec les entreprises clientes des banques du partenariat, qui sera élargi dans un deuxième temps. ●●●

17 janvier 2017 • Les Echos

Humanis a choisi sur Microsoft pour passer au Big Data

Le groupe de protection sociale a retenu les solutions et services de Microsoft et va investir 20 millions d'euros sur cinq ans dans le Big Data.



« *Nous manipulons déjà 1 000 téraoctets de données, et ce volume ne fera que croître dans les années à venir. Le Big Data n'est plus une option aujourd'hui. Il doit nous permettre d'avoir une lisibilité transversale de la donnée*

au niveau de l'entreprise », explique Pascal Courthial, directeur des systèmes d'information d'**Humanis**.

Humanis espère ainsi améliorer la rapidité d'exécution et la sécurité des données, avoir une vision à 360° du client permettant des tarifications collectives encore plus fines et des services de prévention toujours mieux adaptés.

Cette annonce intervient au terme d'une expérimentation, menée sur la déclaration sociale nominative (DSN). Selon Humanis, l'apport du Big Data est probant : « *Aujourd'hui, le traitement des données de la DSN nous prend 17 jours. Avec le Big Data, il faut 15 heures seulement* », détaille Pascal Courthial. L'année 2017 sera consacrée à la mise en place du projet. ●●●



12 janvier 2017 • Communiqué de presse

« GPM Connect & Vous », la plateforme de co-innovation des administrateurs de Groupe Pasteur Mutualité

Le groupe mutuel souhaite offrir un nouveau cadre d'engagement à ses 900 administrateurs.



Le laboratoire d'innovation de la plateforme développée par Fanvoice permettra aux administrateurs de proposer des idées, les commenter et voter pour celles qu'ils préfèrent. Ils pourront également relayer les observations d'un adhérent ou alerter le service d'entraide des difficultés rencontrées par celui-ci, proposer des améliorations sur les offres du groupe.

Au travers de cette plateforme, **Groupe Pasteur Mutualité** souhaite donner une nouvelle modernité à la relation de proximité qui l'unit historiquement à ses adhérents, et offrir aux 900 administrateurs du Groupe le nouveau cadre d'engagement qu'ils attendaient. ●●●

Remedy

Meet **Remy**. The world's smartest medical AI.

Remy works alongside your personal doctor to ensure that you receive the best in class of cutting-edge healthcare technology has to offer.



19 janvier 2017 • cestpasmonidee !

Médecin augmenté pour coûts de santé maîtrisés

La start-up américaine **Remedy** commercialise une application mobile de consultation médicale à distance intégrant un assistant virtuel.



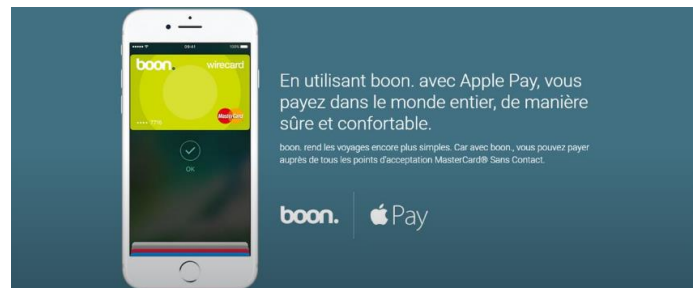
Née de l'expérience personnelle de son fondateur, William Jack, le principe de la plate-forme **Remedy** consiste à accumuler un maximum de données sur la santé du patient, de manière à mettre à la disposition du médecin traitant tous

les éléments dont il a besoin pour travailler dans les meilleures conditions.

À tout moment, pour un prix unique de 30 dollars, le patient peut demander une consultation avec son médecin attiré (choisi lors de la phase d'enrôlement), par l'intermédiaire de messages textuels. Avant la session, il devra cependant enregistrer une vidéo dans laquelle il décrit ses symptômes et filmera les parties du corps qui, selon Remy, seront utiles au diagnostic. Après le rendez-vous, l'application continuera à suivre l'utilisateur : rappel des prescriptions, collecte d'informations (transmises au docteur)...

Remedy propose une utilisation raisonnée des technologies, complémentaire du contact humain, essentiel dans le secteur de la santé. Un modèle que le fondateur envisage d'étendre à la consultation en cabinet proprement dite. ●●●

Paie m e n t s



17 janvier 2017 • NextImpact.com

Apple Pay : l'application de paiement mobile boon. est disponible en France.

Gratuite la première année – 99 centimes par mois ensuite, boon. permet de mettre en place un approvisionnement automatique de son Apple Wallet.



Editée par **Wirecard**, **boon.** est une application de paiement pour smartphone qui propose des cartes de crédit prépayées virtuelles que l'on peut ajouter à son **Apple Wallet** afin de s'en servir via Apple Pay.

Une fois votre carte boon. ajoutée dans votre Wallet, vous pouvez vous en servir pour payer chez les commerçants qui acceptent le paiement sans contact et/ou via Apple Pay. Vous avez la possibilité de recharger votre compte via une carte de crédit, par virement ou bien via un approvisionnement automatique : vous définissez un montant par jour, semaine, mois ou année.

Trois niveaux sont proposés : Start (bloqué à cinq euros et rechargeable uniquement par approvisionnement automatique), Basic (250 euros maximum) et Plus (5 000 euros ; à ce dernier niveau, l'ouverture du compte requiert des justificatifs d'identité et d'adresse). ●●●

Règlementaire

18 janvier 2017 • L'Argus de l'Assurance.com

Assurance emprunteur : la commission mixte paritaire dit oui à la résiliation annuelle

Le processus législatif semble en passe d'aboutir, à la grande satisfaction des défenseurs de l'ouverture du marché de l'assurance emprunteur.

L'amendement prévoyant un droit de substitution annuel, mais surtout, la résiliation sur le stock des contrats à compter du 1er janvier 2018, a été adopté hier en commission mixte paritaire.

Avec cette adoption en commission mixte paritaire, les emprunteurs pourront donc renégocier leur contrat pendant toute la durée du prêt. Le marché a donc un an pour se mettre en ordre de marche. C'est un soulagement pour les défenseurs de son ouverture, suite à la censure du droit de résiliation annuel en décembre par le Conseil constitutionnel pour des raisons de procédure. Les deux chambres doivent encore voter solennellement le texte avant qu'il ne soit promulgué. ●●●

13 janvier 2017 • L'AGEFI

La Place s'inquiète toujours des règles européennes d'information des investisseurs non professionnels

Les modifications apportées par la Commission aux normes techniques du règlement Priips sont insuffisantes pour les professionnels.

Sa mise en application ayant déjà été repoussée d'un an au 1^{er} janvier 2018, on ne sait toujours pas si la Commission demandera aux superviseurs de trouver une position commune ou soumettra au Parlement un texte remanié, au risque de le voir à nouveau retoqué.

Une dizaine d'associations l'ont en tout cas appelé vendredi à revoir sa copie, leurs principaux points d'inquiétudes, au contraire des problématiques soulevées par les parlementaires, étant restés lettre morte.

Ces points concernent notamment leur souhait de pouvoir inclure les performances passées dans les documents clés d'information et leur opposition à la méthode actuelle de calcul des coûts de transaction. ●●●

17 janvier 2017 • Newsassurancespro.com

Règlementation : États-Unis et UE annoncent un accord sur l'assurance

Faute de TTIP (TAFTA en anglais), au point mort, États-Unis et UE s'entendent sur les activités transatlantiques des assureurs.

L'accord couvrira trois domaines réglementaires du secteur : la réassurance, la supervision des groupes et les échanges d'information entre autorités. En termes de supervision, les assureurs présents des deux côtés de l'Atlantique ne seront soumis qu'aux règles prudentielles internationales, contrôlées par leur superviseur d'origine.

Les réassureurs français, via l'Apref, se sont réjouis de cet accord, qui permettra la levée d'exigences spécifiques à leur métier, évitera la duplication de la supervision, et contribuera à une meilleure protection des assurés et à réduire le coût des couvertures. ●●●

19 janvier 2017 • Cbanque

Assurance-vie : le fichier Ficovie modifié

Un arrêté, publié au JO du 19 janvier, ajoute la date de décès aux données d'identification des souscripteurs et assurés dans Ficovie (fichier des contrats d'assurance-vie et de capitalisation géré par le fisc).

Était-ce un oubli ? En matière d'assurance-vie, la date de décès de l'assuré est pourtant une information capitale, notamment pour les bénéficiaires du contrat. Mais la première mouture du Ficovie omettait cette donnée ; omission désormais rectifiée par l'arrêté daté du 5 janvier 2017.

Pour mémoire, Ficovie, dont la mise en œuvre est toujours attendue, liste l'ensemble des contrats d'assurance-vie et de capitalisation détenus, en France et à l'étranger, par des contribuables français. Son premier objet est la lutte contre la fraude fiscale mais la loi Eckert en a élargi l'accès aux notaires.

Ainsi les notaires chargés des successions, mais aussi ceux mandatés par les bénéficiaires d'assurances-vie dont le souscripteur est décédé, sont désormais autorisés à accéder aux « données strictement nécessaires à leur mission » contenues dans le Ficovie. ●●●

13 janvier 2017 • L'Argus de l'Assurance.com

La nouvelle certification des hébergeurs de données de santé.

Avant le 1er janvier 2019, une procédure de certification remplacera l'actuel agrément.

L'ordonnance visant à simplifier la législation en matière de traitement des données de santé à caractère personnel est parue au JO du 13 janvier 2017.

Le but de cette substitution est de réduire les délais d'instruction tout en accroissant la sécurité de l'hébergement. Cette certification pourra être délivrée par le Comité français d'accréditation (Cofrac) ou un de ses homologues européens.

Outre cette certification, le règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles est venu soulever la question de la séparation entre traitement et hébergement des données de Santé. Cette dernière apparaît comme la voie de la sagesse, pour certains acteurs du moins, au regard de la complexité de cette mise en conformité, comme l'indiquait, en juin 2016, Jean-François Tripodi, DG de Carte Blanche Partenaires (CBP), la plate-forme de santé. ●●●

PTIA et Obsèques des **Caisses d'Épargne**, est assurée depuis le 1^{er} janvier par le groupe **IMA**.

Le développement de ce partenariat semble valider la pertinence de l'approche globale d'IMA dans l'accompagnement des parcours de vie. ●●●

Rapprochements

17 janvier 2017 • L'Argus de l'assurance.com

Réseaux de soins : Santiane fait le choix de Carte Blanche

La société de courtage, qui a distribué en 2016 plus de 100 000 affaires nouvelles à travers ses canaux direct (Santiane.fr) et grossiste (Néoliane Santé et Prévoyance), s'associe ainsi au réseau Carte Blanche Partenaires en optique à compter du 1er janvier 2017.



G R O U P E
S A N T I A N E

L'ensemble des produits santé du groupe (Epsil, Linea, Néoliane...) intègre ainsi les différentes prestations et services du réseau Carte Blanche. . Ce partenariat est également valable pour l'offre Néoliane Vitalité, lancée mi-juillet 2016 en association avec Optic 2000.

Outre l'offre « Carte Blanche-Prysm » garantissant un reste à charge nul, ce partenariat intègre une garantie adaptation et casse des verres, le second équipement optique à un euro ainsi que des services d'accompagnement visant à améliorer la santé visuelle des assurés.

Ciprés Assurances s'était associé à ce même réseau en novembre dernier. ●●●

18 janvier 2017 • Boursier.com

BPCE renforce son partenariat en matière de couverture assistance.

Natixis Assurances confie au groupe IMA la couverture assistance des contrats Prévoyance des Banques Populaires et Caisses d'Épargne.



La couverture assistance des contrats Temporaire Décès PTIA et Dépendance des Banques Populaires, et celle des contrats Temporaire Décès